



Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé
Sous-direction de la Santé
Sous-direction de l'Insertion et de la Solidarité

2020 DASES 30 Subventions (88.000 euros) et convention avec l'association Les Amis du Bus des Femmes (20e)

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Le projet de délibération qui vous est présenté a pour objet la signature d'une convention avec l'association Les Amis du Bus des Femmes (58, rue des Amandiers à Paris - 20e) et l'attribution en 2020 de deux subventions de fonctionnement à cette association, d'un montant total de 88.000 €. Ces actions s'inscrivent dans le cadre du Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion.

Créée en 1994 par des femmes prostituées, l'association les Amis du Bus des Femmes a pour principales missions de travailler avec et pour les personnes prostituées, afin de leur permettre notamment de défendre et de promouvoir leurs droits, de mettre en place des actions communautaires de santé (prévention de l'infection par le VIH, prévention des hépatites et des Infections Sexuellement Transmissibles), d'élaborer des actions favorisant leur insertion dans tous les domaines de la société (santé, vie familiale, sociale, professionnelle...). Elle exerce donc également des actions d'aide à l'accès aux droits, de suivi et d'accompagnement social spécialisé et d'aide à la réinsertion professionnelle.

Afin de remplir ses missions, l'association dispose de deux outils :

- les tournées en véhicule qui ont pour objectif d'aller à la rencontre des femmes prostituées : des permanences mobiles sont faites en après-midi ou de nuit dans différents lieux de prostitution. Plusieurs animatrices-agents de prévention ainsi que des membres de l'équipe de l'accueil de jour y participent. En 2018, on comptabilisait 8.200 contacts avec des personnes prostituées au cours des 189 permanences.
- l'Abri-bus, un accueil de jour situé dans le 20e arrondissement de Paris qui complète les actions de réinsertion amorcées au cours des tournées du bus. Des permanences sociales y sont assurées afin que soit mis en place un suivi global et personnalisé des femmes en situation de prostitution. A la suite d'un premier entretien, les personnes accueillies sont orientées en fonction de leurs besoins vers les différents pôles de l'association : accès aux droits sociaux, accompagnement vers l'emploi et la formation, enseignement du français, accompagnement des personnes victimes de la traite des êtres humains vers l'accès à des droits spécifiques.

Les femmes accueillies peuvent ainsi effectuer des recherches d'hébergement, définir un projet professionnel, participer à différents ateliers (français, informatique). L'association poursuit son action d'accompagnement vers l'emploi et fait de la qualification professionnelle une de ses priorités, en collaboration avec Pôle Emploi et la Mission locale du 20ème arrondissement. L'Abri-bus propose également une restauration légère, du matériel de prévention (préservatifs, kits seringues) et des aides matérielles (aides financières, chèques-services, dons de produits d'hygiène et de vêtements).

281 personnes ont été accompagnées lors de 915 entretiens dont une majorité est hébergée dans une situation précaire ou locataire (avec des difficultés de maintien dans les lieux). Elles peuvent bénéficier des aides financières directes pour le paiement du loyer et des charges et/ou une aide à la constitution ou renouvellement de demandes de logement social auprès de la Ville de Paris essentiellement.

216 personnes ont été accompagnées par le pôle Emploi/Formation pour définir un projet professionnel. Parmi les personnes suivies, 56 personnes ont trouvé un emploi (13 CDI, 39 CDD, 4 en PEC - Parcours Emploi Compétences) dans le secteur des services (aide à la personne, hôtellerie, restauration, grande distribution etc.)

Afin de permettre l'accès à une couverture médicale, une permanence hebdomadaire de la CPAM est organisée à l'association. En 2018, 249 personnes y ont été suivies.

Les actions entreprises par l'association les Amis du Bus des Femmes répondent à l'une des préoccupations de la collectivité parisienne qui est de favoriser l'accès aux soins des populations les plus marginalisées. Par ailleurs, en prolongement des contacts noués grâce aux passages du bus sur les lieux de prostitution, les permanences sociales répondent à des problématiques spécifiques de ces femmes. Elles prennent en charge en urgence celles qui se trouvent dans des situations de grande détresse et soutiennent les efforts des femmes qui veulent entreprendre une réinsertion professionnelle.

Pour permettre à cette association de poursuivre ses actions, je vous propose d'approuver la signature d'une nouvelle convention avec l'association les Amis du Bus des Femmes et de lui attribuer deux subventions de fonctionnement du même montant qu'en 2019 :

- 50.000 € au titre des actions de prévention et de santé,
- 38.000 € au titre des permanences sociales.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris

2020 DASES 30 Subventions (88.000 euros) et convention avec l'association Les Amis du Bus des Femmes (20e)

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2511-13, L2511-14 ;

Vu la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le projet de délibération en date du _____ par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'accorder à l'association les Amis du Bus des Femmes – 58, rue des Amandiers à Paris (20e) – deux subventions de fonctionnement et de l'autoriser à signer une convention avec cette association ;

Sur le rapport présenté par Mme Anne SOUYRIS et Mme Dominique VERSINI au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association les Amis du Bus des Femmes, 58 rue des Amandiers (20e) (SIMPA 19600), une convention dont le texte est joint à la présente délibération, pour l'attribution de deux subventions de fonctionnement (dossiers 2020_06512 et 2020_06530).

Article 2 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 38.000 euros est attribuée à l'association les Amis du Bus des Femmes pour ses permanences sociales au titre de l'année 2020.

Article 3 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 50.000 euros est attribuée à l'association les Amis du Bus des Femmes pour ses actions de prévention et de santé au titre de l'année 2020.

Article 4 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2020 et des exercices suivants sous réserve de la décision de financement.